MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juillet 2014

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Francine JACQUET, Christophe MARION, Brigitte DOUVRE, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Pascal SIMONET, Sara GALLASSO.

Absent excusé : Nicolas GARCIN,

a été élu **secrétaire :** Jean-Claude COMPAGNON

1) Le compte rendu de la réunion du 19 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations :

- N° 37-2014 : Confirmation de l'arrêté municipal du 7 juillet 2014 demandant la consignation du montant de l'expropriation de M. Mandrilon.

- N° 38-2014 : Désignation du nombre d'urnes.que pourra accueillir chaque case du nouveau colombarium : 3 ou 4 selon la taille.

- **N° 39-2014 :** Renouvellement d'une convention avec SFR pour l'exploitation d'un relais à La chaumette.

- **N° 40- 2014 :** Mise en place par ECLA d'une signalétique des sentiers.

- **N° 41-2014** : Vote de l'indemnité de conseil du nouveau Trésorier Principal, M. Pierre HAAB

3) PLU : La phase d'enquête publique est terminée et M. RABY a transmis le procès-verbal de ses observations. Elles ont été étudiées par le conseil qui a émis des avis qui vont dans le sens de celui de M. RABY. Toutefois ces observations vont faire l'objet d'une étude par le cabinet IAD qui proposera des réponses règlementaires aux différentes questions. Monsieur l'Enquêteur Public aura alors un mois pour établir son rapport définitif et le PLU pourra être adopté par le conseil.

4) Urbanisme :

Vente par Monsieur Russo de la maison sise 72 chemin des Vieux Monts à Monsieur Bussot. La commune ne fera pas jouer son droit de préemption.

Déclaration préalable de travaux pour réfection de toiture par Madame Brégand, 7 rue du Haut.

5) Aménagements du village :

Francine Jacquet et Gaël Monneret présentent le résultat d'une étude diligentée par le Conseil à propos de l'aménagement de l'aire de jeux pour les plus petits, et de l'ensemble du terrain de loisirs. Le devis proposé (qui traite également de l'aménagement du carrefour entre les chemins de champs Fleury et de Mercenet) est trop élevé. Un projet moins ambitieux est à l'étude.

Gaël Monneret présente un devis de l'entreprise « Markosol » pour la réfection des principaux marquages dans le village : Passages piétons sur la départementale, ligne de protection des piétons chemin de Champs Fleury pour la somme de 949 € 35

Gaël Monneret présente également un devis de 71 € 14 pour la pose d'un panneau d'agglomération à l'entrée de La Lième, côté Chille, afin de tenter de limiter la vitesse des automobiles circulant sur cette route. Jean-Claude Compagnon fait remarquer que s'il y a bien

des panneaux limitant la vitesse aux entrées du hameau, il n'y a par contre pas de panneau en fin d'agglomération pour la libérer …

Les derniers orages et les importantes chutes d'eau ont fait des dégâts conséquents dans le village : Début d'incendie chez Monsieur et Madame Dizière,, cheminée écroulée, ouvriers travaillant à proximité hospitalisés, éclairage public et téléphones endommagés, routes dégradées, notamment la route de Champs Fleury. Pour éviter le ravinement de cette chaussée, une solution provisoire a été proposée par les services d'ECLA et devrait être mise en place dans les prochains jours.

Les subventions demandées au Conseil Général dans le cadre des travaux du cimetière et de l'église ont été accordées. Elles représentent 40 pour 100 du montant de ces travaux, soient respectivement 3560 et 6992 €.

6) Questions diverses :

La commune recherche pour la rentrée des classes une personne pour accompagner les enfants dans tous les voyages du bus scolaire des primaires. L'emploi du temps est certes contraignant, mais il pourrait convenir à une personne dont les enfants fréquentent l'école de Perrigny. Une demande dans ce sens par voie d'affiche a déjà été faite. Nous la renouvellerons par courriel auprès des habitants, et également auprès de Pôle Emploi. Le nombre d'heures travaillées est d'environ 2h40 pour quatre jours, plus 1H20 le mercredi, heures qui sont payées 10 € brut. Les frais de déplacement entre le domicile et le départ des bus sont remboursés.

Christophe Marion présente le bilan de l'animation « Puces » qui a eu lieu le samedi 5 juillet de 14h à 22h. Les résultats de l'action sont largement positifs, tant du point de vue de la participation que de l'ambiance. Christophe remercie tous les bénévoles qui se sont associés à cette après-midi et nous promet d'autres animations.

Le contrat de location du photocopieur expire en novembre. La commune envisage son remplacement, plutôt sous la forme d'un achat qui, au bout de quatre ans, serait amorti.

La commission du jury des villages fleuris visitera Pannessières le lundi 28 juillet à 15h30. Elle sera accompagnée de Jean-Claude Compagnon, Benoit Rampant et Jean-Paul Sudan.

La commission Conservation des antiquités et des objets d'art du Jura, dirigée par Monsieur Ryon a visité notre église le vendredi 25 juillet, Mesdames Jacquet et Mathieu, Francine Jacquet ainsi que Monsieur Brocard ont accompagné Monsieur Ryom dans sa visite.

Comme les années précédentes, la mairie commandera des cartes « Avantages jeunes » qui seront distribuées gratuitement aux jeunes du village de 5 à 25 ans. Il vous suffit pour cela de commander les cartes avant le 8 aout en vous inscrivant par courriel, ou en en faisant directement la demande en mairie. Un affichage dans ce sens et un envoi de courriels sont en cours.

Rendez-vous sont pris par les différentes commissions en aout ou début septembre pour engager le travail, notamment en matière de voirie, communication et action sociale.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 18 au 31 aout, période de congés de notre secrétaire. Toutefois, la permanence aura lieu aux jours et heures habituels.

Un rappel aux automobilistes : les rues de Pannessières sont étroites, et les voitures mal garées toujours plus nombreuses ! Pensez à la sécurité et au confort de tous avant de quitter votre automobile, et utilisez autant que possible les différents parkings.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 25 septembre.

La séance est levée à 0h.

Le Maire : Maurice Monnet.